

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 Novembre 2020

219x20

PARTENARIAT **VILLE DES PENNES MIRABEAU/UNICEF FRANCE**

La Ville des Pennes-Mirabeau a le titre « Ville amie des enfants » depuis janvier 2006, le Comité Français pour l'UNICEF dit UNICEF France reconnaissant ainsi le travail qui est fait en direction des enfants de 0 à 18 ans depuis de nombreuses années.

Tout au long de l'année, le Comité Français pour l'UNICEF dit UNICEF France, Association à but non lucratif régie par la loi 1901, reconnue d'utilité publique par décret du 2 décembre 1970 (JO du 10 déc.1970) numéro SIRET 784 671 695 00087 et ayant son siège au 3, rue Duguay-Trouin – 75 006 PARIS organise et propose au public des événements dans les quatre coins de la métropole. Des événements, des rendez-vous et des actions menées autour du sport, de la culture et de la solidarité.

Afin de permettre au Comité Français pour l'UNICEF dit UNICEF France représentée par son Président Jean-Marie DRU d'organiser ce type de rendez-vous aux Pennes-Mirabeau pour promouvoir et défendre les Droits des enfants, le Conseil Municipal décide d'attribuer gratuitement au Comité Français pour l'UNICEF dit UNICEF France à travers son antenne basée aux Pennes Mirabeau les salles municipales Tino Rossi, Jas Rod, Chalet Frédéric Mistral, jusqu'à 3 fois par an selon les disponibilités de celles-ci.

Le CONSEIL MUNICIPAL, après avoir entendu l'exposé :

Vu l'avis favorable de la commission Animation du Territoire,

– APPROUVE la mise à disposition gratuite de salles municipales à Comité Français pour l'UNICEF dit UNICEF France

– SE PRONONCE comme suit :

POUR : 33

CONTRE : 0

ABSTENTION : 2 – M.FUSONE - COCH

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Pour extrait copie conforme
Les Pennes Mirabeau, le 27 Novembre 2020
LE PREMIER ADJOINT AU MAIRE

JEAN-MARC LEONETTI